46001	MAIRIE D'ALBAS	
Code INSEE	Commune	

AR Prefecture
046-214600017-20260313-20260_66-DE
Reçu le 26/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALAUX Jean-Pierre, Maire.

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre 0 Pour	13

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 369 146.92 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		102 200.86 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		266 946.06 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**369 146.92 €**
D Solde d'exécution d'investissement		3 421.14 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-76 993.00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**-73 571.86 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**369 146.92 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		73 571.86 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		295 575.06 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ , subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par ALAUX Jean-Pierre, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le .

A Albas, le 13/03/2026.

MAIRIE D'ALBAS 46140 (LOT)